

swissuniversities

swissuniversities
Effingerstrasse 15, Postfach
3001 Bern
www.swissuniversities.ch

Inscription aux études de médecine : situation personnelle / cas de rigueur lors de l'attribution du lieu d'études

Il se peut que vous obteniez une place d'études grâce à votre résultat du test, mais pas dans l'université de votre choix. Si une réorientation vers un autre lieu d'études vous causerait un cas de rigueur, vous pouvez, dans des cas exceptionnels, faire valoir une « situation personnelle ». Si votre demande est acceptée, une réorientation est exclue. Les raisons mentionnées ci-dessous (« situations personnelles ») qui peuvent être prises en compte sont exhaustives.

Situations personnelles (voir page 2, explications et pièces justificatives)

- Vous avez une **maladie chronique** ou un **handicap** qui vous empêche de vous déplacer ou de déménager dans un autre lieu d'études
- Les **frais supplémentaires** liés à un déménagement dans un autre lieu d'études seraient **déraisonnables** pour vous et votre famille
- Vous pratiquez un **sport d'élite** et ne pouvez pas changer de lieu d'entraînement
- Vous vous occupez d'une personne de la **famille proche** qui a besoin de soins
- Vous vous occupez de vos propres **enfants mineurs**

Attention : si, au moment de l'obtention du certificat de fin d'études secondaires (en générale la maturité), votre domicile civil se trouve dans le même canton que l'université de votre choix, vous n'avez pas besoin de faire valoir votre situation personnelle.

Procédure et délais

Indiquez votre situation personnelle lors de la pré-inscription avant le 15 février sur la plateforme d'inscription MEDON (champ obligatoire). Dans le champ de texte, **expliquez** pourquoi le déplacement ou le déménagement dans un autre lieu d'études vous causerait un cas de rigueur. Vous pouvez télécharger les **pièces justificatives** lors de la pré-inscription. Sinon, vous devez les envoyer par e-mail à med@swissuniversities.ch avant le 15 mars. Les demandes insuffisamment motivées ou justifiées seront rejetées.

La décision est prise en concertation avec l'université de votre choix et communiquée par swissuniversities par e-mail **au plus tard fin mai**.

Explications et pièces justificatives

Maladie chronique ou handicap de la candidate ou du candidat

Ne sont pris en compte que les maladies ou handicaps qui ne peuvent être traités qu'à un seul endroit et/ou qui ne permettent pas de se déplacer ou de déménager dans un autre lieu d'études. **Pièces justificatives :**

- Certificat médical justifiant pourquoi le traitement n'est possible qu'à un seul endroit et/ou pourquoi le déplacement ou le déménagement dans un autre lieu d'études ne sont pas raisonnables.
- Carte de légitimation AI et explication pourquoi le traitement n'est possible qu'à un seul endroit et/ou pourquoi le déplacement ou le déménagement dans un autre lieu d'études ne sont pas raisonnables.

Frais supplémentaires déraisonnables

La limite est fixée à un revenu imposable de CHF 100'000 (impôt fédéral) et à une fortune nette de CHF 300'000. En cas de frères et sœurs en formation, ce montant est augmenté de CHF 5'000 par personne. En plus des pièces justificatives, il est impératif de fournir une explication des raisons pour lesquelles une réorientation vers un autre lieu d'études entraînerait des frais supplémentaires *déraisonnables*. **Pièces justificatives :**

- Décision de taxation, y compris détails des bases imposables / procès-verbal de taxation¹ (impôt fédéral et impôt cantonal / communal) des parents ou du parent qui a la garde.
Attention : les déclarations d'impôt, les fiches de paie ou les certificats de salaire ne sont pas acceptés comme justificatifs, car ils ne garantissent pas la comparabilité.
- Confirmation que les frères et sœurs sont en formation.

Sport d'élite

Sont considérés comme sportifs d'élite les personnes qui entrent dans l'une des trois catégories suivantes et qui ne peuvent pas déplacer facilement leur lieu d'entraînement : titulaires d'une Swiss Olympic (Talent) Card, membres d'une équipe nationale ou membres d'une équipe de la ligue supérieure d'un sport olympique. En plus des pièces justificatives, il est impératif de fournir une explication des raisons pour lesquelles les études et le sport d'élite ne peuvent être conciliés que dans le lieu d'études de votre choix. **Pièces justificatives :**

- Scan de la Swiss Olympic (Talent) Card ou lien vers la banque de données de Swiss Olympic
- Preuve d'appartenance à une équipe nationale (lettre de la fédération)
- Preuve de l'appartenance à une équipe de la ligue supérieure dans un sport olympique (lettre de l'équipe / du club)

Prise en charge d'une personne de la famille proche qui a besoin de soins

- **Pièces justificatives :** Certificat médical confirmant que la candidate ou du candidat est nécessaire pour les soins de la personne.

Garde d'enfants

- **Pièces justificatives :** Certificat de famille

¹ Également appelé « calcul de l'impôt » ou autre selon le canton. Ce qui est important, c'est que le revenu imposable (impôt fédéral) et la fortune nette (impôt cantonal / communal) figurent sur le document.

Les raisons suivantes, entre autres, ne sont pas acceptées :

- Connaissance insuffisante ou inexistante du français ou de l'allemand
- Appartenance à des associations ou exercice de mandats ou de fonctions de toutes sortes
- Activités de loisirs
- Soins d'animaux
- Retour hebdomadaire difficile au domicile parental en raison de la distance
- Partenariats (mariage, partenariat enregistré, ami·e)
- Contrat de bail ou possibilité de logement existants ou promis
- Activités lucratives existantes ou garanties
- Coups du sort (décès, accidents, délits, etc.)
- Connaissances personnelles ou relations familiales
- Souhaits et préférences personnels
- Accords privés ou engagements contractuels de toute sorte
- Coûts supplémentaires qui ne constituent pas une charge financière déraisonnable
- Décisions de refus ou décisions ne correspondant pas au montant demandé de la part des services cantonaux des bourses d'études
- Charges financières liées à des dettes (hypothèques immobilières, prêts, etc.)